

Séance ordinaire du conseil d'établissement  
**Mardi le 7 février à 19 h**  
**Projet d'ordre du jour**

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
<b>1.</b> Constatation du quorum et ouverture de la séance		<i>Art. 61</i>	2 min
<b>2.</b> Nouvelles			5 min
<b>3.</b> Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
<b>4.</b> Adoption et suivi des procès-verbaux de la réunion du 13 décembre 2022		Adopter <i>Art.69</i>	10 min
<b>5.</b> Parole au public			2 min
<b>6.</b> Parole aux enseignants			3 min
<b>7.</b> Parole à la représentante du comité de parents			5 min
<b>8. Décision ou consultation</b>			
8.1 Activités éducatives -ajouts		Adopter <i>Art. 79, 40</i>	5 min
8.2 Consultation sur les besoins à caractère physique		Consulter	5 min
8.3 Consultation date du prochain CÉ		Consulter	5 min
8.4 Objets, principes et critères de répartition des ressources		Consulter	5 min
8.5 Critère de sélection d'une direction d'école		Consulter	15 min
<b>9. Informations</b>			
9.1 Politique 219			5 min
9.2 Confinement barricadé			2 min
9.3 Prochain PEVR – début des projets			5 min
9.4 Projet éducatif ENDP			5 min
9.5 Projet d'agrandissement et de rénovation – Jean-François Soumis (à confirmer)			15 min.
10. Autres points			
11. Dates de la prochaine assemblée : Mardi 7 mars 2023			
12. Levée de l'assemblée			

Camille Turcotte, présidente

30 janvier 2023

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)